

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 97 (1952)
Heft: 3

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

RÉDACTION : Colonel-brigadier Roger Masson

ADMINISTRATION : Av. de la Gare 33, Lausanne. Tél. 23 36 33. Chèq. post. II. 5209

ANNONCES : Publicitas S. A. succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT : Suisse : 1 an Fr. 12.— ; 6 mois Fr. 7.— ; 3 mois Fr. 4.—
Etranger : 1 an Fr. 15.— ; 6 mois Fr. 9.— ; 3 mois Fr. 5.—

Prix du numéro : Fr. 1.50

La bataille de Dunkerque

(mai - juin 1940)

La *Revue militaire suisse* de décembre 1951 a publié un court article intitulé « Le drame de Dunkerque », dans lequel M. Edmond Delage, son auteur, a résumé très succinctement d'après les ouvrages du général Armengaud et du médecin de marine Jacques Mordal, ce « drame », qui en fut un effectivement, mais qui fut avant tout une « bataille » au sens le plus classiquement militaire du mot. L'article de M. Edmond Delage, qui ne comporte que cinq pages de la *Revue militaire suisse*, elle-même de format réduit, ne pouvait donner qu'une idée forcément très incomplète de ce que fut en réalité cette bataille de douze jours.

D'autre part, nous avons toujours pensé qu'une Revue militaire doit être, avant tout, un organe d'instruction des cadres, à tous les échelons, qu'il s'agisse de Haut-Commandement, des Etats-Majors ou des officiers de troupe. Par instruction, nous entendons aussi bien l'instruction militaire générale qui tend à former le jugement, que l'instruction